



PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RENONCIATION A LA NATIONALITE TOGOLAISE

1. Une lettre adressée au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice demandant le rejet de la nationalité togolaise (comportant l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur)
2. Une copie légalisée du certificat de naissance (30€ à l'Ambassade)
3. Une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise (30€ à l'Ambassade)
4. Une copie du passeport togolais (les trois premières pages)
5. La traduction en français, par un traducteur agréé, de la garantie de naturalisation ainsi que de son original en allemand
6. Une enveloppe timbrée recommandée à l'adresse du demandeur

NB :

Le dossier peut être déposé :

1- **soit par le biais de l'Ambassade du Togo à Berlin avec un paiement d'une somme totale de 65 euros (comprenant les frais de traitement et d'acheminement du dossier et la somme à verser au Ministère de la Justice (15 000 FCFA). Le dépôt se fait uniquement sur place Lundi, Mercredi et Vendredi de 10h à 15h, par le demandeur ou par un tiers;**

2- **soit directement au Ministère de la Justice, par le demandeur (ou par un tiers) avec paiement d'une somme de trente mille francs (15. 000F) CFA.**

Contact: Secrétariat particulier (voir Mme ABALO Thérèse).

BP: 121 Lomé

Tel: 00228-22 21 09 75 / Fax 00228-22 21 54 91

Mobile: 00228-97 42 13 37 / Mail: abalotherese2@gmail.com

Septembre 2016